Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

L'aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 20 numéro 6, 11 février 2005

Langue de travail à l'Hôpital H. H. Williams Memorial

La direction de l'hôpital s'explique

Il y a deux semaines, ***L'Aquilon*** révélait qu'un employé de l'hopital H. H. Williams Memorial avait été réprimandé pour avoir conversé en français avec un collègue de travail. Aujourd'hui la direction de l'hôpital donne sa version.

Page 3

Le maire d'Inuvik à table avec l'AFDM

Page 3

Oil on Ice

Désolant exemple états-unien

Bo Boudard a réalisé un documentaire-choc sur les conséquences du développement de l'industrie pétrolière en Alaska. Rencontre avec un passionné.

Page 7

Éthique, la fourrure?

Fourrure naturelle ou synthétique ? La première serait un choix écologique selon certains et immoral pour d'autres.

Sommaire



Batiste W. Foisy\L'Aquilon

Le Snowking, Tony Foliot, au boulot pour son peuple.

Radio-Canada présente sa stratégie régionale

Étienne Alary

À quelques semaines du dépôt du prochain budget fédéral, les dirigeants de CBC/Radio-Canada ont mis leurs cartes sur la table, le 3 février dernier, alors que leurs doléances financières ont été présentées au Comité permanent de Patrimoine canadien.

La société d'État a dévoilé sa «Stratégie de reflet local et régional»; une stratégie qui avait été présentée, en décembre dernier, à la ministre du Patrimoine canadien, Liza Frulla.

« Dans les années 90, les réductions massives de notre financement par le gouvernement ont forcé CBC/Radio-Canada à faire des choix très difficiles en matière de programmation. Mais nous sommes maintenant déterminés à reconstruire nos services à l'échelle locale et régionale, et ce plan décrit en détail comment et à quel prix nous comptons y arriver », d'affirmer le président-directeur général de CBC/Radio-Canada, Robert Rabinovitch.

Ce plan d'action permettrait donc une décentralisation, autant du côté de la radio que de la télévision, et ce, à CBC et à Radio-Canada. Cette stratégie vient ainsi corriger les lacunes en matière de couverture géographique et de programmation locale et régionale de CBC/Radio-Canada. Concrètement, elle donnera aux Canadiens un meilleur accès aux émissions locales et régionales, que ce soit en matière d'information, de culture ou d'actualités, et d'une façon différente des radiodiffuseurs privés.

« La réussite de notre stratégie […] repose sur un financement prévisible et pluriannuel », a avancé le vice-président principal à la Télévision anglaise, Richard Stursberg.

Pour la mettre en œuvre, les dirigeants espèrent obtenir un montant additionnel de 34,4 millions de dollars lors de la première année, 61,2 millions $ la seconde année et quelque 82,8 millions de dollars, par année, pour la troisième année et les années suivantes.

Du côté francophone, à la radio, cette stratégie permettrait « la diffusion de six bulletins régionaux les week-ends entre 12h et 18h en renforçant les effectifs journalistiques », stipule la stratégie.

À la télévision, on ajouterait des équipes en Atlantique, à Québec et dans l'Ouest, ce qui permettrait l'ajout d'un téléjournal magazine en Ontario et à Québec et l'ajout d'un téléjournal midi pour l'Ouest, l'Ontario et l'Est du Québec

On préconiserait également la création de bureaux journalistiques radio-télé à certains endroits, dont Yarmouth (Nouvelle-Écosse), Summerside (Ile-du-Prince-Édouard), Saint John (Nouveau-Brunswick), London (Ontario), Brandon (Manitoba) et Kelwona (Colombie-Britannique).

Tous les nouveaux journalistes seraient appelés à produire des reportages tant pour la radio que la télévision. De plus, les dirigeants n'ont pas nié que les journalistes pourraient également

Radio-Canada
Suite en page 2

www.aquilon.nt.ca



Batiste W. Foisy

Reprise des travaux

Au moment où vous lisez ces lignes, les travaux de l'Assemblée législative des TNO ont repris. La session s'est ouverte mercredi le 9 janvier. Le lendemain le discours sur le budget a été prononcé par le ministre de s Finances, Floyd Roland.

Hôtel à Holman

À la mi-janvier, la députée de Western Arctic, Ethel Blondin-Andrew, a annoncé que le gouvernement fédéral verserait 196 000 $ à la Holman Eskimo Co-operative en vue de la construction d'un hôtel, d'un restaurant et d'une boutique de souvenir à Holman. L'hôtel devrait avoir une capacité de huit chambres et le restaurant devrait pouvoir accueillir 49 convives. « La construction de l'hôtel devrait créer de nouvelles possibilités touristiques et aider à mettre en place les services visant à favoriser le développement économique », a indiqué la député Blondin-Andrew, au moment de l'annonce. Située sur l'île Victoria, dans l'océan Arctique, la communauté de Holman compte environ 400 habitants.

Juge en chef

La Cour territoriale des TNO a un nouveau juge en chef. Brian Bruser remplacera désormais Michel Bourassa qui prend sa retraite. Le Juge Bruser siège à la Cour territoriale depuis 1989. La Cour territoriale est une cour qui s'occupe tant d'affaires criminelles que civiles. C'est, entre autres, à cette cour que sont entendues les affaires relatives à la loi familiale. Le rôle du juge en chef est de donner leurs affectations aux juges de la Cour.

Cocaïne

La Gendarmerie royale du Canada a procédé à deux saisies de cocaïne la semaine dernière. Premièrement, le 3 février, le chien d'un résident de Yellowknife a découvert un sac de cocaïne. Le propriétaire du chien à ensuite alerté la GRC qui a ensuite saisi la drogue.Puis, le 7 février, une enquête conjointe mené avec le Service de police d'Edmonton a mené à la découverte de 183 grammes de cocaïne sous forme de roches de crack à Hay River. La drogue avait une valeur de revente de 44 000 $, selon la GRC. Cinq individus, Shannon WhitFord, Annette Whitford, August Poitras, Darlene Ross et Henry Beaulieu, ont été arrêté relativement à cet affaire. Rien n'indique que les deux affaires soient liées.

Au Japon

Un groupe de musique folk de Yellowknife représentera le Canada à l'Exposition internationale de Aishi au Japon, qui aura lieu cet été. Ceilidh Friends se produira lors de différents événements tout au long de l'exposition. La formation composée de Moira Cameron, Steve Goff, Dawn Lacey et Steve Lacey est bien connu pour ses chansons qui marient une vaste gamme d'instruments acoustiques à des harmonies vocales. Le groupe qui sillonneles TNO depuis plus de 15 ans a déjà deux albums à son actif et travaille présentement sur un troisième.

Radio-Canada

Suite de la page 1

être invités, à l'avenir, à couvrir un événement autant pour Radio-Canada que pour la CBC. « Il est vrai que certaines technologies ont permis de gérer les ressources de façon intelligente », a lancé le vice-président de la Radio française et des nouveaux médias, Sylvain Lafrance, en faisant allusion à Ottawa, où Radio-Canada et la CBC partagent les mêmes bureaux. Il a insisté sur le fait que cela était possible temps et aussi longtemps que « l'environnement de travail est respecté ».

Le vice-président principal à la Télévision française, Daniel Gourd, a ajouté que « d'ici cinq ans, nous aimerions que tous nos journalistes parlent les deux langues, ce qui permettrait de partager les ressources à meilleur escient, d'offrir une meilleure couverture du monde ».

Cette initiative éviterait des déboursés additionnels engendrés par l'envoi d'un « doublon ». « Il y a deux cultures dans ce pays et nous voulons continuer à les servir le mieux que nous le pouvons », a-t-il lancé.

Parmi les autres initiatives qu'aimeraient implanter Radio-Canada, mentionnons l'ajout d'une émission estivale régionale, d'un magazine jeunesse pour l'Atlantitque et l'Ontario, d'équipes d'affaires publiques radio dans les principales régions du pays, l'accroissement de la production de grands plateaux régionaux par année et par grande région (Atlantique, Québec, Ontario, et Ouest)et la diffusion de magazines culturels dans chaque grande région du pays.

Diamants

Vers la fin de la taxe de luxe?

Le parti Conservateur a présenté un projet de loi à la Chambre des communes qui pourrait stimuler l'industrie locale du diamant.

Batiste W. Foisy

Un projet de loi visant à abolir la taxe d'accise sur les bijoux est présentement débattu au Parlement canadien.

La taxe d'accise, plus communément appelée *taxe de luxe*, est une taxe de 10 % imposée sur les bijoux. Quand elle a été introduite au lendemain de la seconde Guerre mondiale, une taxe d'accise était aussi applicable sur certains biens comme l'alcool et l'essence. Mais ces taxes ont été tour à tour abolie au cours des dernières années. Il ne reste plus que les bijoux qui demeurent touchés par elle.

Pour l'industrie florissante du diamant, la possibilité que cette taxe soit révoquée est perçue comme une occasion d'affaires. « C'est une bonne nouvelle pour nous, affirme le bijoutier de Yellowknife Gordon Humphreys, dont la boutique se spécialise dans les diamants canadiens. La taxe d'accise a été abolie sur la plupart des choses et je ne comprends pas pourquoi on la maintient pour les bijoux. Ça ajoute un coût supplémentaire sur les biens importés. Ça ajoute également un coût supplémentaire sur les biens manufacturés au Canada. »

« Il n'y a pas de prix spéciaux sur les diamants canadiens achetés, ici, dans la Capitale du diamant. Les touristes américains qui viennent à Yellowknife peuvent acheter les mêmes diamants chez eux pour dix pour cent moins cher à cause de la taxe d'accise », raconte celui qui est en affaire depuis 13 ans aux TNO.

Ce projet de loi est une initiative personnelle du député de l'Île de Vancouver Nord, en Colombie-Britannique, le conservateur John Duncan. Critique de l'opposition en matière de ressources naturelles, Duncan est bien connu pour ses prises de positions favorisant la libéralisation des marchés.

« Il faut se débarrasser de la taxe d'accise sur les bijoux, car c'est un frein à la croissance économique », dit-il lors d'un entretien téléphonique. « Je suis conscient que mon projet de loi pourra avoir un impact positif sur l'économie du Nord ».

Le *Jewellery Bill* a passé l'étape de la seconde lecture, le 31 janvier, à la Chambre des communes.

Langue de travail à l'Hôpital H. H. Williams Memorial

La direction de l'hôpital s'explique

Il y a deux semaines, *L'Aquilon* révélait qu'un employé de l'hopital H. H. Williams Memorial avait été réprimandé pour avoir conversé en français avec un collègue de travail. Aujourd'hui la direction de l'hôpital donne sa version.

Batiste W. Foisy

Le directeur général de la direction de la santé et des services sociaux de Hay-River, Paul Vieira, admet qu'une lettre de blâme a été émise à un employé de l'hôpital H. H. Williams Memorial concernant l'usage d'une langue autre que l'anglais sur les lieux de travail. Mais, ajoute-t-il, « la lettre ne traitait pas exclusivement de la langue. »

De quoi alors parlait-elle ? « C'est une question de ressources humaines bien plus que de langue et je ne veux pas commenter de cas particulier , répond le directeur général. Ce que je peux dire, par contre, c'est que nous n'avons pas de politique qui interdit à notre personnel d'employer quelque langue que ce soit au travail. » Selon M. Vieira, la lettre ne figurerait « désormais » plus au dossier de l'employé.

M. Vieira assure que la direction de l'hôpital travaille avec le syndicat afin d'améliorer le climat de travail et ajoute qu'à sa connaissance aucun grief n'a été déposé.

Le directeur général évoque enfin la possibilité que l'hôpital se dote d'une politique mieux défini een matière de langue de travail, afin d'éviter que de tels incidents ne se reproduisent. M Vieira parle de définir « les paramètres » dans lesquels une langue peut être employée au travail. « Par exemple, quand des gens qui ne sont pas familiers avec la langue sont présents, que devons-nous faire ? Quand la conversation porte sur le travail, est-ce que la langue commune devrait être employée ? […] Je pense que lorsque nous aurons réglé les autres questions, qui ne sont pas liées à la langue, ce sera le temps de réunir le personnel et de voir ensemble ce qui est approprié », dit-il.

M. Vieira se dit enfin déterminé à offrir aux clients des services de santé de Hay River un service dans leur langue, dans la mesure du possible. « Nos clients proviennent d'un vaste éventail de cultures et de langues et je pense que c'est important que nous reflétions cette réalité et que nous permettions à ces gens d'exprimer leur différence. »

Le maire d'Inuvik à table avec l'AFDM

Vicky Lyonnais

C'est avec plaisir que l'Association francophone du delta du Mackenzie (AFDM) a accueilli le maire d'Inuvik, Peter Clarkson, à son dîner mensuel, le vendredi 4 février dernier.

Durant son discours M. Clarkson a informé les francophones et les francophiles que le mot *merci* allait être ajouté à la suite des langues officielles à la fin des bulletins mensuels de la ville. Il en a aussi profité pour souligner que deux de ses enfants étaient en immersion française à l'école Sir Alexander Mackenzie, mais a ajouté, avec une pointe d'humour, que son défi était de les aider à faire leurs devoirs !

Le président de l'AFDM, M. Claude Gervais, a communiqué à près d'une vingtaine de personnes les prochaines activités et événements qui auront lieu dans les mois à suivre.

L'AFDM a comblé les personnes présentes à ce dîner avec un très bon buffet et compte renouveler l'activité le mois prochain.



Photo : Vicky Lyonnais

Claude Gervais (à gauche) en compagnie du maire, Peter Clarkson.

Affaire Marcel Blanchet

Précisions

Batiste W. Foisy

Dans l'article « Marcel Blanchet purgera sa peine dans la collectivité » paru dans la dernière édition *L'Aquilon* (4 février 2005), il est écrit que Blanchet a plaidé coupable a des accusations de vols de plus de 5 000 $. Dans d'autres médias des TNO qui ont couvert l'affaire, la somme de 72 000 $ a été mentionnée.

« Plus de 5 000 $ », correspond au montant à partir duquel une affaire relève de la Cour supérieure et non plus de la Cour territoriale. *L'Aquilon* a préféré ce montant car, ainsi qu'il a été précisé en Cour, l'exactitude de la somme de 72 000 $, établie aux fins du procès comme la totalité du larcin de Blanchet, demeure encore aujourd'hui difficile à évaluer. C'est en trichant sur son salaire, qu'il se versait lui-même, que l'ancien secrétaire-trésorier de la Commission scolaire francophone de division (CSFD) a pu voler son employeur.

Or, Blanchet a travaillé sans contrat pour la CSFD du 4 juillet au 4 octobre 2001 et, de ce fait, son salaire n'était pas clairement fixé durant cette période. Il est donc presque impossible de distinguer l'argent volé du salaire mérité.

Éditorial


Alain Bessette

C'est une de ces semaines…

Il y a des semaines, c'est plus dur d'écrire l'éditorial. On regarde les articles et soit qu'ils n'inspirent absolument rien ou bien qu'ils traitent de sujets ayant déjà fait l'objet d'un éditorial. C'est le cas cette semaine. Un petit mot alors sur chacun d'eux.

Le Canada ne sera vraisemblablement pas prêt pour rencontrer les objectifs fixés dans le Protocole de Kyoto. Plutôt que de se retrousser les manches, il décide de rabaisser ses attentes. Les militants écologistes pointent du doigt les relations étroites du gouvernement avec les grandes industries polluantes qui ont dans leur poche tous les partis de droite tant au Canada qu'à l'étranger. Ces mêmes dirigeants à la Bush, qui, Bible à la main, mènent la lutte à la décadence. Vous vous souviendrez peut-être, il y a de ça quelques années, de la campagne menée par des extrémistes de droite des États-Unis afin que les professeurs exercent des pressions sur leurs élèves pour qu'ils dénoncent leurs parents si ces derniers étaient des «drogués». Et bien, je veux bien lancer une campagne similaire mais avec les parents pollueurs comme cible de choix. Les professeurs pourraient non seulement inciter les élèves à devenir de bons citoyens du point de vue de l'environnement, mais ils pourraient aussi dénoncer les parents de ces enfants : « Ton Papa, le pdg de Gizmo Corp., eh bien, c'est une ordure!»

Le responsable de l'hôpital de Hay River a expliqué la position de son établissement hospitalier. Seul petit détail manquant : se sont-ils excusés? C'est à suivre!

Je me sens un peu coupable de me retrouver à appuyer un responsable de l'industrie de la fourrure face à un groupe de pression, bien intentionné, mais qui ne correspond à aucune priorité de ma vie. Je me consolerai devant un bon gros steak d'orignal tué cet hiver par un membre de ma famille. Saignant, S.V.P.!


Batiste W. Foisy

Le Protocole de Kyoto entre en vigueur le 16 février prochain.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
C.P. 4612, Hay River, NT, X0E 0R0
Tél. : (867) 444-2242, Téléc.: (867) 874-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journalistes : Batiste W. Foisy

Collaborateurs et collaboratrice :
Geneviève Harvey, Jacqui Gagnon

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.





Comment abréger en français



Annie Bourret

Le français abrège les mots depuis le Moyen Âge, par souci de ce que les linguistes appellent l'économie linguistique (traduction en langage de tous les jours : la loi du moindre effort!).

Le plus souvent, le français abrège un mot de deux façons : 1) on conserve une ou quelques-unes des premières lettres du mot, suivie(s) d'un point comme dans *M.* pour « Monsieur » et *boul.* pour « boulevard »; 2) on retranche les lettres du milieu, la fin étant généralement placée au-dessus de la ligne, en caractères plus petits et sans point final comme dans *Mme* pour « Madame ». Dans les textes manuscrits ou courants, on admet la graphie sans caractères en exposant (*ltée* pour « limité », et non *ltée*).

Dans le premier type d'abréviation, on coupe généralement après la première consonne (*vol.* pour « volume ») ou le premier groupe de consonnes (*coll.* pour « collection »). Dans le second type, on conserve la lettre finale (*M e* pour « maître ») ou plusieurs lettres pour ne pas prêter à confusion (*Stes* pour « saintes » ou *rte* pour « route »).

Évidemment, on n'y coupe pas (!), le français connaît toujours des exceptions à la règle. C'est sans doute pourquoi les abréviations correctes de *pied* et de *pouce*, encore au cœur de l'usage au Canada malgré l'adoption du système métrique, s'écrivent *pi* et *po,* c'est-à-dire sans point abréviatif.

Les symboles font partie des mécanismes d'abréviation. Ils s'écrivent sans point et sont considérés comme étant internationaux. C'est ce qui nous vaut entre autres cette bizarre série de symboles de provinces et territoires canadiens ne correspondant absolument pas à leur abréviation française correspondante, notamment NB et N.-B. pour Nouveau-Brunswick, ou BC et C.-B. pour Colombie-Britannique.

Les sigles et les acronymes servent à abréger des groupes de mots en retenant la première lettre des mots importants du groupe. Ainsi, la TPS représente la **t**axe sur les **p**roduits et **s**ervices et l'ONU l'**O**rganisation des **N**ations **U**nies. TPS est un sigle dont on prononce les lettres une à une, tout comme PME (petites et moyennes entreprises). ONU est un acronyme au sens français du terme, soit un sigle dont l'abréviation se prononce comme un mot ordinaire, tout comme l'ACDI (Agence canadienne de coopération internationale). Sans être incorrecte, la graphie des sigles et des acronymes avec les points tend à tomber en désuétude et, au Canada, on indique l'accent des majuscules.

Il existe deux autres types d'abréviation plus rares mais qui ont des répercussions sur le lexique. L'emploi de prof (pour professeur) et de maths (pour mathématique) illustre bien l'apocope, qui consiste à laisser tomber les dernières syllabes d'un mot. En voici d'autres exemples très courants : *métro* (politain), *auto* (mobile), *stylo* (graphe), etc. À l'opposé, l'aphérèse consiste à couper les premières syllabes. L'aphérèse est peu courante et ne semble pas relever de l'usage canadien, en tout cas, d'après les rares exemples que j'en ai, notamment (auto) *bus* et (amé) *ricain*. Le (World Wide) *Web* en est un exemple récent et international, encore qu'emprunté à l'anglais.

En terminant, même s'il semblerait logique en français à cause des mots brièvement et abréviation, le verbe abrévier est un anglicisme courant formé sur *to abbreviate*. Le verbe correct est **abréger**, comme mon titre en fait foi.

Coupons court

a/s	aux soins de**	no	numéro
av.	avenue (et non ave)	pi, po	pied, pouce
c.-à-d.	c'est-à-dire	qqch.	quelque chose
cv	curriculum vitæ	téléc.	télécopieur
cm, km	centimètre, kilomètre	Wh	wattheure
Dr, Dre	docteur, docteure	Yn	Yukon
Î.-P.-É.	Île-du-Prince-Édouard		
janv.	janvier		

** La barre oblique est rare dans les abréviations françaises.



Se défiler de Kyoto

Le ministre Efford de Ressources naturelles Canada a annoncé récemment que le Canada entend encore une fois assouplir l'obligation selon laquelle ses plus grands responsables d'émissions de gaz à effet de serre doivent réduire leurs émissions d'ici 2012. Une fois encore, nous rougissons de honte et de mépris face au Canada. Serait-ce que nos gouvernements s'en balancent?

L'actuel manque de leadership du gouvernement nous a fait hériter d'un cabinet fédéral qui encore une fois mine la participation du Canada au Protocole de Kyoto. Ils ont déjà perdu sept ans de possible préparation pouvant mener à une participation significative. En effectuant cette manœuvre à la toute dernière minute avant la mise en application du protocole – une décision sans doute prise de concert avec l'industrie – ils tentent d'étouffer la résistance.

Les chefs politiques du Canada nous ont astucieusement vendu l'idée de Kyoto tout en servant leurs maîtres de l'industrie et en faisant le moins possible afin de mettre le protocole en application ou de s'y préparer. Malgré le soutien d'une majorité écrasante de Canadiens, malgré nombre de rapports sur les changements climatiques et malgré les conséquences observables ici et maintenant, ces soi-disant leaders continuent de vendre la population ainsi que son avenir – à savoir par cette toute récente mascarade, protégeant encore les plus grands responsables des émissions de gaz à effet de serre (les grandes compagnies).

Robert Bromley
Ecology North
Traduction libre

CHRONIQUE TNO SANTÉ



Jean de Dieu Tuyishime, MD, MSc
Coordonnateur Réseau TNO Santé en français

MALADIES CARDIOVASCULAIRES
80 % de la population canadienne est à risque

Selon le rapport publié en 2003 par la Fondation des maladies du coeur du Canada en collaboration avec Santé Canada et la Société canadienne de cardiologie, **huit Canadiens et Canadiennes sur dix affichent au moins un facteur de risque associé aux maladies cardiovasculaires** (MCV). Plusieurs facteurs de risque de MCV comme le tabagisme, la sédentarité, l'embonpoint et l'hypertension artérielle, sont aussi communs à plusieurs maladies chroniques comme le cancer et le diabète.

Selon le Dr Paradis, porte-parole de la Fondation des maladies du coeur, **une des tendances les plus alarmantes est la croissance de la prévalence des facteurs de risque chez les jeunes Canadiens et Canadiennes.** «Il s'agit vraiment d'une bombe à retardement». Au Canada, en 2001, 33 % de tous les décès survenus chez les hommes canadiens et 35 % des décès survenus chez les femmes canadiennes ont été causés par une maladie cardiaque, une maladie des vaisseaux sanguins ou un accident vasculaire cérébral. **Le coût** associé à ces MCV se chiffrait à plus de 18 milliards de dollars pour l'année 1998.

Comment se prévenir d'une maladie cardiovasculaire?

Il y a **des facteurs de risque** que **vous ne pouvez pas changer** :

- Les antécédents de maladies cardiovasculaires au sein de votre famille immédiate

- **l'âge :** Vos risques de maladie cardiovasculaire augmentent avec l'âge;

- le sexe : les hommes ont plus de chances de développer une MCV à un plus jeune âge que les femmes. Toutefois, les femmes ont beaucoup plus de chances de développer une maladie cardiaque après la ménopause car leur corps ne produit plus autant d'oestrogène.

Par ailleurs, il y a de nombreux **facteurs de risque sur lesquels vous *pouvez* agir**.

- **Tabagisme** les chances de développer une maladie cardiovasculaire augmentent si vous fumez.

- **Hypertension artérielle** Faites vérifier votre tension artérielle par votre médecin.

- **Cholestérol sanguin élevé :** a) réduisez la quantité de matières grasses dans votre régime alimentaire, b) augmentez la teneur en fibres, puis c) restez actif physiquement.

-**Diabète :** a) prenez vos médicaments comme indiqués; b) gérez soigneusement votre régime alimentaire; c) faites régulièrement de l'activité physique; d) maintenez un poids raisonnable.

- **Mode de vie sédentaire** : Essayez d'être actif tous les jours de la semaine.

- **Poids excessif** : Combinez l'activité physique régulière et un régime alimentaire équilibré riche en grains entiers, en légumes, en fruits et faible en matières grasses.

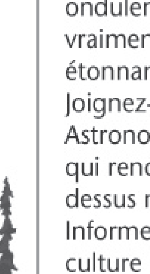
- **Stress** : faites des activités qui vous débarassent de votre stress journalier.

«Une once de prévention vaut bien plus qu'une livre de traitement dans ce cas», déclare Dr Gilles Paradis.

Sources : Santé Canada, Fondation des maladies du coeur du Canada

La Chronique TNO Santé est préparé par le Réseau TNO Santé en français et se veut un espace d'échanges et de conseils utiles pour nous responsabiliser et nous nous maintenir en meilleure santé. Vous pouvez nous communiquer les sujets en rapport avec la santé qui vous intéressent, il nous fera plaisir d'en traiter d'avantage avec l'aide des professionnels concernés par les sujets. L'adresse pour nous joindre:
5016, 48e Rue, C.P. 1325 Yellowknife NT X1A 2N9
Téléphone : (867) 920-2919, Télécopieur : (867) 873-2158, courriel : santef@franco-nord.com

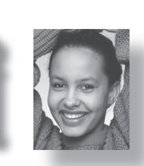


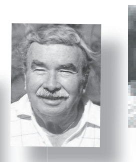




Mon avenir c'est ici













Qu'en pensez-vous?

À votre avis, les immigrants vivant en milieu minoritaire, vivent-ils les mêmes défis (i.e. reconnaissance des acquis, accueil, etc.) que la majorité des Canadiens dans ces communautés?

- ❑ *OUI*
- ❑ *NON*

Sondage en ligne
Pour répondre :
www.journaux.apf.ca

70 % ont répondu OUI et 30 % ont répondu NON à la question suivante : À votre avis, grâce aux initiatives développées, l'immigration francophone en milieu minoritaire ira-t-elle en s'accroissant au cours des cinq prochaines années ?



L'immigration dans l'Ouest : les francophones s'y intéressent

La Colombie-Britannique est l'une des provinces canadiennes qui accueille le plus d'immigrants chaque année. Selon le dernier recensement, 370 615 personnes ont immigré dans la province entre 1991 et 2001. Dans l'agglomération de Vancouver, quatre résidents sur dix sont nés à l'extérieur du Canada.

Il n'est donc pas surprenant de constater que les organismes francophones de la Colombie-Britannique, tels qu'Éducacentre et la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) décident de plonger tête première dans ce dossier.

De concert avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), la FFCB a lancé, le 18 janvier dernier, son plan d'action 2004-2009 pour favoriser l'immigration francophone dans cette province.

« Les actions qui permettront une meilleure intégration des nouveaux immigrants et immigrantes francophones sont nombreuses, mais réalisables. Les partenariats présentement en cours entre les différents ministères fédéraux, provinciaux et les organismes intervenant de près ou de loin avec les personnes immigrantes nous laissent présager que les actions seront menées à terme et que les résultats qui en découleront seront positifs », a affirmé la présidente de la FFCB et membre du comité directeur national CIC-Communautés francophones en situation minoritaire, Michelle Rakotonaivo.

Mme Rakotonaivo se montre optimiste : « Nous avons un énorme travail devant nous, mais nous avons plusieurs années pour y arriver. »

Parmi la série d'initiatives que comptent réaliser les intervenants, notons l'objectif de reconnaître davantage les diplômes et l'expérience professionnelle des nouveaux arrivants.

De ce côté-là, il ne sera pas nécessaire de réinventer la roue puisqu'Éducacentre, un centre de ressources pour la recherche d'emploi et la formation des francophones, joue un rôle important : celui de l'intermédiaire entre l'immigrant francophone et les intervenants (associations professionnelles, organismes, institutions, etc.).

Au fil des ans, compte tenu d'une demande accrue de la clientèle immigrante francophone, Éducacentre a même été obligé de revoir sa façon de procéder dans son offre de services aux immigrants francophones. « Auparavant, les immigrants francophones devaient rencontrer nos conseillers à l'emploi. Maintenant, tout passe par les conseillers en orientation », indique Annie-Pierre Auger d'Éducacentre. « Des rencontres individuelles ont lieu et elles permettent de découvrir les immigrants, leur formation, leur diplôme, leur expérience », souligne Mme Auger.

Cette analyse est essentielle pour déterminer les étapes subséquentes qui mèneront à une éventuelle reconnaissance des acquis. Habituellement, une première démarche est effectuée auprès des associations professionnelles puisqu'elles ont toutes leurs propres critères d'adhésion. En découle une série de possibilités : passer les examens nécessaires, effectuer une remise à niveau, retourner à l'école pour compléter sa formation, etc.

Il est plutôt difficile de développer un modèle-type puisque la reconnaissance d'un diplôme varie selon la profession, d'une part, et de l'origine de l'immigrant d'autre part. « C'est très variable. C'est du cas par cas », mentionne Annie-Pierre Auger.

Fait à remarquer, les immigrants bilingues peuvent aussi se tourner vers SUCCESS, un organisme d'aide aux immigrants, qui offre des services similaires à Éducacentre mais à plus grande échelle.

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada, grâce à Citoyenneté et Immigration Canada et au Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), une initiative du Patrimoine canadien.

Oil on Ice

Désolant exemple états-unien

Bo Boudard a réalisé un documentaire-choc sur les conséquences du développement de l'industrie pétrolière en Alaska. Rencontre avec un passionné.

Batiste W. Foisy

Plan épaule. Un Inupiat de la région du North Slope, dans l'extrême nord de l'Alaska, se confie à la caméra : « Nous avons toujours vécu du fruit de la terre ». Plan mi-cuisse. Il pointe l'immensité arctique, ses enfants jouent auprès d'une rivière. Plan large. Une raffinerie de pétrole se dresse dans la toundra. L'Inupiat poursuit son histoire :« Maintenant les caribous ne viennent plus ici. »

La scène est tirée du documentaire *Oil on Ice* qui sera projeté ce soir au Northern United Place de Yellowknife. Le co-réalisateur du film, Baudoin « Bo » Boudard, qui sera présent pour la projection, ne s'en cache pas : c'est un film politique.

L'intention est claire. Le réalisateur souhaite mobiliser la population contre le forage de l'Arctic National Wildlife Refuge (ANWR), un grand parc naturel qui abrite l'aire de mise bas d'un des plus importants troupeaux de caribous au monde et qui est également un lieu sacré pour la nation Gwich'In.

C'est pour répondre aux supporters du projet et à leurs allégations à l'effet qu'il n'y a rien à protéger dans l'ANWR que le Belge naturalisé Américain a fait ce film. « Je voulais démontrer que l'ANWR était d'abord un milieu de vie et que son forage aurait un impact important sur la faune et la flore, mais aussi sur les Autochtones qui en vivent. »

Ayant vécu en Alaska une dizaine d'années, Bo Boudard connaît bien le Refuge. Dans les années 1990, il y a séjourné et tourné un documentaire sur la migration des espèces arctiques. Ses archives personnelles regorgent d'images luxuriantes de caribous, de bœufs musqués, d'oies de renards et de grizzlys toutes capturées dans l'ANWR. À dessein, il les juxtapose à celles de sénateurs et de congressistes qui affirment, en pointant un carton blanc, que c'est à ça que ressemble la toundra. « Nous voulons montrer à tout ces gens qui n'ont jamais entendu parlé de cet endroit ou qui ignorent ce qui s'y trouve qu'il y a de la vie là-bas et qu'elle mérite d'être protégée. […] Les politiciens désinforment le public pour lui donner l'impression que l'ANWR est un désert et pour les convaincre qu'il n'y a pas de mal à le forer. Mon but est de répondre à ces mensonges. »

En plus de ces images de la vie grouillante de l'ANWR, *Oil on Ice* montre les conséquences du développement pétrolier déjà effectué ailleurs dans le nord de l'Alaska. *De visu*, on constate les plaies laissées par l'industrie sur le territoire des Inupiats, des méandres de l'oléoduc qui scinde l'arctique américain aux images désolantes du naufrage de l'Exxon-Valdez.

Avertissement

C'est la cinéaste franco-ténoise, France Benoît, membre du groupe Écology North qui a invité Boudard à présenter son film aux TNO. Mme Benoît, qui travaille présentement sur un documentaire sur le Projet gazier du Mackenzie et la controverse qu'il suscite, estime que les gens du Nord devraient prendre *Oil on Ice* comme un avertissement. « Quand j'ai vu ça, je me suis dit "c'est exactement ça, c'est ça qui va arriver ici" », commente-t-elle.

Le réalisateur est bien conscient qu'en présentant son film ici il donne un coup de main aux critiques du Projet gazier. Il espère que la projection influencera l'opinion des Ténois et plus particulièrement des Autochtones. Il explique que dans la région du North Slope, les Inupiats se sont organisés en corporations pour pouvoir bénéficier du développement gazier. Ce qui s'est effectivement produit Cependant, ajoute-t-il, « En dépit des profits réalisés par les corporations, cet argent n'a pas profité à l'ensemble de la communauté, mais simplement aux quelques-uns d'entre eux qui étaient les leaders des corporations. »

« La culture de ces personnes a aussi été affectée, poursuit le cinéaste. Cela se manifeste par une augmentation des abus de drogue et d'alcool et de la criminalité. Il y a aussi une perte d'intérêt de la part des Inupiats de s'adonner à leurs activités traditionelles que sont la chasse, la pêche et la cueillette. »

Oil on Ice est présenté, en anglais, ce soir, le 11 février, à 19 h 30, au Northern United Place de Yellowknife. Le coût d'entrée est de huit dollars.

Si vous ne pouvez pas y être, vous pouvez commander le film en visitant le site Web *www.oilonice.org*. Le DVD vendu dans un boîtier entièrement recyclable et la pochette est imprimée à l'encre végétale sur du papier recyclé.

Autrement, avec un peu de volonté il se pourrait que le film soit projeté dans certaines communautés de la vallée du Mackenzie. « J'aimerais bien pouvoir présenter le film dans ces communautés, confie le réalisateur. Je pourrais inviter des Inupiats pour qu'ils parlent de leur expérience avec les Autochtones de votre coin de pays. » L'idée est lancée.

Photos: Oil on Ice







Gouvernement du Canada Government of Canada

CANDIDATURES AUX NOMINATIONS À LA COMMISSION D'ARBITRAGE

ACCORD SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DU NUNAVUT

La Nunavut Tunngavik Incorporated, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nunavut cherchent conjointement des personnes qui aimeraient être nommées à la Commission d'arbitrage mise sur pied conformément à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

La Commission d'arbitrage est responsable d'entendre et de régler les différends concernant l'interprétation, l'application ou la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et d'autres questions précisées dans l'Accord.

La préférence sera accordée aux candidats qui sont bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ou qui habitent au Nunavut et qui possèdent de l'expérience et des compétences dans certains des domaines suivants :

- Antécédents comme arbitre ou comme membre d'un tribunal administratif, expérience dans la tenue d'audiences publiques ou bonne connaissance des procédures d'audience;
- Bonne connaissance de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, du contrat de mise en œuvre et des questions qui pourraient être soumises à l'arbitrage;
- Bonne connaissance de la culture, des coutumes et du mode de vie des Inuit (plus particulièrement de la tradition orale inuite);
- Capacité de s'exprimer clairement, verbalement et par écrit.

La compréhension des principes juridiques et de la présentation de la preuve, et une bonne connaissance de l'interprétation des lois seraient aussi un atout.

À la Commission d'arbitrage, les candidats doivent accepter de se soumettre à une vérification de sécurité et obtenir leur autorisation de sécurité.

La date limite pour poser votre candidature est le 28 février 2005. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae (y compris votre date et lieu de naissance) par télécopieur au (819) 994-1249 ou par la poste à l'adresse suivante :

Direction de la gestion des activités de mise en œuvre
Affaires indiennes et du Nord Canada
25, rue Eddy, bureau 1550
Gatineau (Québec) KIA OH4

La Nunavut Tunngavik Incorporated, le gouvernement du Nunavut et le gouvernement du Canada procéderont conjointement aux nominations à la Commission d'arbitrage du Nunavut.

ᓄᓇᕗᒻᒥ ᓄᓇᑖᕐᓂᕐᒧᑦ ᐊᖏᖃᑎᒌᒍᑎ

ᓂᕈᐊᒐᒃᓵᒍᑎᑦᑎᓂᖅ ᐊᖏᖃᑎᒌᒐᓱᐊᖅᑎᑦᑎᔨᑦ ᑲᑎᒪᔩᖏᓐᓄᑦ ᑎᒃᑯᐊᖅᑕᐅᔪᒃᓴᓂᒃ

ᓄᓇᕗᑦ ᑐᙵᕕᒃ ᑎᒥᖓᑦ, ᑲᓇᑕᐅᑉ ᒐᕙᒪᖓᑦ ᐊᒻᒪ ᓄᓇᕗᑦ ᒐᕙᒪᖓᑦ ᕿᓂᓕᕐᒪᑕ ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓂᒃ ᐃᓱᒪᒋᔭᐅᔪᒪᓇᔭᖅᑐᓂᒃ ᐊᖏᖃᑎᒌᒐᓱᐊᖅᑎᑦᑎᔨᑦ ᑲᑎᒪᔩᖏᓐᓄᑦ ᑎᒃᑯᐊᖅᑕᐅᔪᒃᓴᓂᒃ. ᑲᑎᒪᔩᑦ ᑖᒃᑯᐊ ᓵᖅᑭᑕᐅᓯᒪᔪᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥ ᓄᓇᑖᕐᓂᕐᒧᑦ ᐊᖏᖃᑎᒌᒍᑎ ᒪᓕᒃᑕᐅᓪᓗᓂ.

ᐊᖏᖃᑎᒌᒐᓱᐊᖅᑎᑦᑎᔩᑦ ᑲᑎᒪᔨᖏᑦ ᑲᒪᒋᔭᖃᕐᓂᐊᖅᑐᑦ ᐊᖏᖃᑎᒌᒍᓐᓇᐃᓪᓕᔪᓂᒃ ᓄᓇᕗᒻᒥ ᓄᓇᑖᕐᓂᕐᒧᑦ ᐊᖏᖃᑎᒌᒍᑎᐅᑉ ᐃᓗᓕᖏᓐᓂᒃ ᐊᒻᒪ ᐊᓯᖏᑦ ᐊᖏᕈᑎᐅᑉ ᓇᓗᓇᐃᓪᓚᑦᑖᖅᓯᒪᔭᖏᑦ ᑐᑭᖏᓐᓂᒃ, ᐊᑑᑎᖏᓐᓂᒃ ᐊᑐᓕᖅᑎᑕᐅᔾᔪᑎᒃᓴᖏᓐᓂᖅᓲᓐᓃᑦ ᓈᓚᒃᑎᐅᓗᑎᒃ ᐊᖏᖃᑎᒌᒃᑎᑦᑎᔨᐅᓗᑎᒡᓗ.

ᓂᕈᐊᕆᔭᐅᓂᖅᓴᐅᓂᐊᖅᑐᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥ ᓄᓇᑖᕐᓂᕐᒧᑦ ᐊᖏᖃᑎᒌᒍᑎᒧᑦ ᐊᑎᖅᑲᖅᑕᐅᔪᑦ ᐊᒻᒪ/ᐅᓄᕐᓯᓐᓂᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥᐅᑦ, ᐊᒻᒪ ᐱᓕᕆᓪᓚᓂᖅᓵᑦ ᐱᓕᕆᔪᓐᓇᖅᑐᒡᓗ ᐅᑯᐊ ᐃᓚᖏᓐᓂᒃ:

- ᐱᓕᕆᓂᑰᓗᓂ ᐊᖏᖃᑎᒌᒐᓱᐊᖅᑎᐅᓂᕐᒥᒃ, ᐃᓚᐅᖃᑕᐅᖃᑦᑕᖅᓯᒪᓗᓂ ᐊᐅᓚᑦᑎᓂᒃᑯᑦ ᐋᖅᑭᒋᐊᒃᑲᐃᔩᓂᒃ ᐅᓄᕐᓯᓐᓂᑦ ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᑲᑎᒪᑎᑕᐅᓕᕐᕕᑕ ᑐᑭᒧᐊᒃᑎᑦᑎᔩᑐᓂᕐᒥᒃ, ᐅᓄᕐᓯᓐᓂᑦ ᓈᓚᖕᓂᐅᕐᒃᑐᓂ ᑐᑭᓯᐅᒪᔭᖅᑲᕐᓗᓂ;
- ᑐᑭᓯᐅᒪᓗᓂ ᓄᓇᕗᒻᒥ ᓄᓇᑖᕐᓂᕐᒧᑦ ᐊᖏᖃᑎᒌᒍᑎᒥᒃ, ᐊᑐᓕᖅᑎᑕᐅᓇᓯᖕᓂᖕᓚᓄᑦ ᑳᓐᑐᕋᖕᓚᓂᒃ ᐊᒻᒪ ᐊᓯᖏᓐᓂᒃ ᐊᖏᖃᑎᒌᒃᑎᑦᑎᓇᓱᐊᖅᑎᓄᑦ ᑐᓂᔭᐅᑐᐃᓐᓇᓇᐊᓕᖕᓂᒃ;
- ᑐᑭᓯᐅᒪᓗᓂ ᐃᓄᐃᑦ ᐱᖅᑯᓯᖏᓐᓂᒃ, ᐃᓕᖅᑯᓯᖏᓐᓂᒃ ᐊᒻᒪ ᐃᓅᓯᖏᓐᓂᒃ (ᐱᓗᐊᖅᑐᓂ ᐃᓄᐃᑦ ᐅᓂᒃᑳᖅᑐᐊᕈᓯᑐᖃᖕᒋᑦ); ᐊᒻᒪ
- ᐃᓱᒪᒋᔭᒥᓂᒃ ᓇᓗᓇᐃᔭᑦᑎᐊᕈᓐᓇᕐᓗᓂ, ᑕᒪᐃᓐᓂᒃ ᐅᖃᐅᓯᒃᑯᑦ ᐊᒻᒪ ᑎᑎᕋᕐᓂᒃᑯᑦ.

ᑐᑭᓯᐅᒪᔭᖃᑦᑎᐊᕈᓂ ᒪᓕᒐᓕᕆᓂᕐᒥ ᑐᙵᕕᐅᔪᓂᒃ, ᖃᓄᐃᓐᓂᖅᐃᔾᔪᑎᓂᒃ ᑐᓂᓯᖃᑦᑕᕐᓂᕐᒥᒃ, ᐊᒻᒪ ᒪᓕᒐᓂᒃ ᑐᑭᓕᐅᕆᓯᕙᓂᕐᒥᒃ ᖃᐅᔨᒪᔭᖃᕈᓂ ᐃᑲᔫᑎᖃᕐᓂᐊᖅᑐᑦ.

ᑎᒃᑯᐊᖅᑕᐅᓂᐊᖄᕐᓂᕐᒥᓂᒃ ᐊᖏᖃᑎᒌᒐᓱᐊᖅᑎᑦᑎᔩᑦ ᑲᑎᒪᔩᖏᓐᓄᑦ, ᓂᕈᐊᒐᒃᓵᑦ ᐱᕋᔭᐅᙱᑉᐸᑐᐊᕐᒪᖔᕐᒥ ᖃᐅᔨᓴᖅᑕᐅᔭᕆᐊᖃᕐᓂᖅᑲᕐᓂᕐᒥᒃ ᐊᖏᖅᓯᒪᔭᕆᐊᖃᕐᓂᐊᖅᑐᑦ ᐊᓂᒍᐃᔪᓐᓂᑦᑎᐊᕐᓗᑎᒡᓗ.

ᑭᖑᓪᓕᕐᐹᖅ ᐅᓪᓗᖅ ᑐᓂᔪᒪᔪᓄᑦ ᕕᕝᕗᐊᕆ 28, 2005. ᐃᖅᑲᓇᐃᔭᖃᑦᑕᕐᓂᕐᓄᑦ ᐅᓂᒃᑳᖅ ᓱᒃᑲᔪᒃᑯᑦ ᓇᒡᓯᐅᑎᕐᑯᔭᖅ, ᐃᓛᓪᓗᑎᓯᒪᓗᒋᑦ ᐃᓅᕕᕕᓂᕐᐱᑦ ᐅᓪᓗᐊ ᐊᒻᒪ ᓇᓂ ᐃᓅᓂᕐᒪᖔᑦ, ᐅᕙᖓ (819) 994-1249 ᐅᓄᕐᓯᓐᓂᑦ ᑎᑎᖅᑲᑎᒍᑦ ᐱᓇᔪᕝᕕᒋᔭᒃᓴᖅ ᐅᓇ:

Implementation Management Directorate
Indian and Northern Affairs Canada
Room 1550 - 25 Eddy Street
Gatineau, QC KIA OH4

ᓄᓇᕗᑦ ᑐᙵᕕᒃ ᑎᒥᖓᑦ, ᓄᓇᕗᑦ ᒐᕙᒪᖓᑦ ᐊᒻᒪ ᑲᓇᑕᐅᑉ ᒐᕙᒪᖓᑦ ᑎᒃᑯᐊᖅᓯᓂᐊᖅᑐᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐊᖏᖃᑎᒌᒐᓱᐊᖅᑎᑦᑎᔩᑦ ᑲᑎᒪᔩᖏᓐᓄᑦ ᑲᑎᒪᔩᒃᓴᓂᒃ.

NUNAVUMI NUNATAAGUTIT ANGIGUTANUT

ATIKTUITJUTIKHAIT AKIGAKTUIYIT KATIMAYIIT TIKUAGUTIKHAINUT

Nunavut Tunngavik Timinga, Kavamatkut Kanatami ovalo Kavamatkut Nunavumi ilaukatigiikhutik kinikhialiktut Inunik ihumayut tikuaktauyumayut Akigaktuiyit Katimayiinut. Katimayit ilihimayut malikhugit Nunavumi Nunataagutit Angigutaanut.

Akigaktuiyit Katimayiit munagiyut naaluntik ovalo ihuakhinahualugit akigaktuutiuyut mikhaanut ukautainik, atugutikhainik ovalo iniktigutainik Nunavumi Nunataagutit Angigutaa ovalo aalat ihumaalugiyauyut angikhimayumi angigutaanut.

HIVULIUNIAKTUT UKTUGUMAYUT ILAUKATAUYUT NUNAVUMI NUNATAAGUTIT ANGIGUTAANUT OVALO/OVALUNIIT NUNAKATIGIIKTUT NUNAVUMI OVALO AYONGITUT OVALO PILAAKTUT ILANGINIK HAPKONINGA:

- Nalungitut akigaktuitjutinik, ilaukatauyunik munagitjutainik akigaktuiyit ovaluniit nalungitut Inuni naalaktiyaaminik ovaluniit nalungitut naalaktiligiyiit atugutainik;
- Nalungitut Nunavumi Nunataagutit Angigutaanut, Iniktigutait Katrakhainut ovalo ihumagiyainik ukakhimayut akigaktuiyini;
- Nalungitut Inuit inuuviviniit, maligutait ovalo inuuhiinik (ilaa; Inuit ukautaini kauyimayatukanginik); ovalo
- Pilaaluni ukalaaluni tuhatialaamik, tamamik ukautiminik ovalo titigalaaminik.

Ayongilutik akigaktuiyit maligutainik, tuniyaami tuhaktakhanik ovalo nalungiluni tuniyaami akigaktuiyit ukautainik pihimagumik nakuuniak.

Maliktakhakaniaktut tikuaktilaagutainut Akigaktuiyit Katimayiinut, uktugumayut piyukhat ovalo naamaktumik angiktauyukhat ihivgiuktaugumi.

Umiktiniaktuk tuniyakhatit ubluani Februali 28, 2005. Sukatukut tuyutjavat havagaagutit, ilauluni ubluit ovalo nani inuuhimayutit hamunga: (819) 994-1249 ovaluniit titigaklutit hamunga:

Implementation Management Directorate
Indian and Northern Affairs Canada
Room 1550 - 25 Eddy Street
Gatineau, QC KIA OH4

Tikuaktauniat Nunavumi Akigaktuiyit Katimayiinut tamamik Nunavut Tunngavik Timinga, Kavamatkut Kanatami ovalo Kavamatkut Nunavumi.

Éthique, la fourrure?

Fourrure naturelle ou synthétique ? La première serait un choix écologique selon certains et immoral pour d'autres.

Batiste W. Foisy

« Nous sommes tannés d'entendre ces mensonges », déclare le vice-président du Conseil canadien de la fourrure, Alan Herscovici. Il parle des allégations des groupes de défense des droits des animaux à l'effet que la fourrure est une industrie cruelle et nocive pour l'environnement.

Cette position n'a rien d'étonnant. Le Conseil canadien de la fourrure est un organisme qui représente tous les secteurs de l'industrie de la fourrure, du trappeur au designer. Ce qui est surprenant est qu'il affirme carrément le contraire. La fourrure, assure M. Herscovici, est un choix écologique. « La fourrure est une matière durable et biodégradable qui soutient l'économie des régions rurales et éloignées, dit-il. [...] C'est un cadeau de la nature. »

Selon le Conseil canadien de la fourrure, ce serait les fibres synthétiques qui seraient les plus nuisibles pour l'environnement. Sous-produit du pétrole traité aux produits chimiques tels que l'oxyde nitrique, la fausse fourrure aurait un impact bien plus négatif sur la nature. « Nous porterons encore de la fourrure bien après que les ressources pétrolières se seront épuisées », affirme le vice-président du Conseil canadien de la fourrure.

« Il faut arrêter de confondre les groupes de défense des animaux et les écologistes, poursuit Herscovici. D'ailleurs presque tous les grands groupes environnementalistes – et là je parle d'organismes mondialement reconnus comme le World Wildlife Fund – favorisent son utilisation durable. Les vrais écologistes portent de la fourrure. »

Récemment, Eugène Lapointe, un ancien secrétaire général de la Convention sur le commerce des espèces menacées affirmait que « les vêtements fabriqués en fourrure naturelle sont beaucoup moins polluants à produire que ceux en fourrure synthétique ».

Balivernes

Lisa Franzetta est porte-parole pour People for the Ethical Treatment of Animal (PETA), un lobby international de défense des droits des animaux basé dans l'état américain de la Virginie. Selon elle, les propos du Conseil canadien de la fourrure ne sont que des balivernes. « Porter de la fourrure c'est un meurtre ; ce n'est pas un choix moral », dit-elle catégorique.

Même quand il s'agit d'une activité traditionnelle pratiquée par les Autochtones, PETA est inflexible : il ne faut pas tuer pour se vêtir. « Nous sommes une organisation abolitionniste. Nous ne nous en cachons pas, déclare Mme Franzetta. Nous ne nous excuserons pas de nous opposer au massacre des animaux sous toutes ses formes. »

Mais dans le contexte du réchauffement planétaire et de ses conséquences sur les populations animales, porter des fibres synthétiques issues de l'industrie pétrochimique n'est-il pas plus grave ? « Non ! », répond du tac au tac celle qui a été vue à quelques reprises se promenant nue avec une banderole indiquant qu'elle préférait ne rien porter du tout plutôt que de porter la peau d'une bête. « La fourrure implique un acte de cruauté concerté. Et si les gens souhaitent ne pas consommer de produits pétroliers, rien ne les empêche d'opter pour des fibres naturelles qui ne sont pas animales. »

Or, quand on lui demande quelle alternative on peut choisir pour affronter les rudes hivers ténois, elle répond systématiquement des matériaux synthétiques. « Le Gore-Tex est beaucoup plus chaud que le castor », soutient-elle. Évidemment, elle exclut la laine qui est aussi sur la liste noire de PETA.

Lors d'une manifestation, Lisa Franzetta se disait prête à se dévêtir plutôt que de porter de la fourrure... et elle a passé aux actes.

Pièges

Le site Web *www.furisdead.com*, le site officiel de la campagne anti-fourrure de PETA, regorge d'images atroces de bêtes prises dans les pièges des trappeurs. Selon Alan Herscov, ici cette représentation de la trappe est mensongère.

Au Canada, les pratiques ont évolué, assure-t-il, désormais les pièges sont conçus pour minimiser les souffrances des animaux. « Nous n'employons plus de pièges à patte sauf pour les grosses espèces pour lesquelles nous n'avons pas d'autres choix. Les histoires de bêtes qui restent prisonnières des pièges pendant deux ou trois jours, c'est fini ça », insiste-t-il. Les trappes de la nouvelle génération, explique le vice-président, tuent les animaux sur-le-champ.

Cet argument n'a pas l'heur de convaincre Lisa Franzetta. « Des pièges à pattes, il en reste et ce ne sont pas toujours les "bonnes" espèces qui marchent dedans. Aux États-Unis, des milliers de chiens tombent dans ces trappes à chaque année. »

Clientèle

Éthique ou pas, la fourrure demeure un incontournable de la mode nordique et ce ne sont pas les chicanes de groupes de pression qui vont orienter le choix de la clientèle, estime Janet Hamilton qui travaille à la boutique Just Furs de Yellowknife, spécialisée dans les vêtements velus.

« Les femmes achètent souvent la fourrure pour la mode ; les gars achètent plus pour la chaleur que cela procure », constate-t-elle. Mais elle ne se souvient pas avoir rencontré de clients qui lui ont confié opter pour la fourrure parce que c'est un choix écologique ou par souci d'encourager l'économie locale. Il ne lui est jamais arrivé, non plus, de se faire accuser de travailler pour une industrie de la mort.

« Les gens qui ne sont pas confortables avec la fourrure, en général, ils ne viennent pas ici. Et d'ailleurs, si vous vivez dans les TNO, vous avez le choix de ne pas en porter si c'est contre vos principes, mais pour rester au chaud ça prend de la fourrure. »

Sécurité cybernétique accrue

(APF) - Afin de prévenir les menaces informatiques dirigées contre les infrastructures essentielles du Canada, le gouvernement fédéral a annoncé la création, le 2 février dernier, à Ottawa, du Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC).

Relevant du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC), ce centre est situé à Ottawa et il exerce ses activités 24 heures par jour, sept jours par semaine.

« Dans un contexte mondial où la technologie de l'information prend de plus en plus d'importance, il est de notre devoir de faire tout ce que nous pouvons pour réduire les risques de menaces cybernétiques pouvant toucher nos infrastructures essentielles communes », a affirmé la ministre de la SPPCC, Anne McLellan.

Le CCRIC offrira des services de cybersécurité comme la coordination et le soutien des interventions en cas d'incident, la surveillance et l'analyse des menaces, la prestation de conseils techniques et la sensibilisation des propriétaires et des exploitants d'infrastructures essentielles.

Programme de Microsoft

Outre le lancement de ce centre, la ministre McLellan a également annoncé que le gouvernement du Canada devenait le premier signataire d'un accord de participation au *Security Cooperation Program* (SCP) [programme de coopération en matière de sécurité], initiative d'envergure mondiale lancée par Microsoft.

Un des éléments fondamentaux du SCP est la coordination des interventions d'urgence en cas de perturbation ou d'urgence cybernétique. En tout temps, il sera possible de recourir à l'expertise de Microsoft, de partager rapidement de l'information et de donner des conseils techniques pendant le règlement d'un incident.

Parmi les autres éléments importants de ce programme, notons l'envoi de préavis concernant l'information de sécurité à diffuser et l'information sur les vulnérabilités qu'étudie Microsoft.

« En prenant part au Programme de coopération en matière de sécurité de Microsoft et en créant le Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques, le gouvernement du Canada se place au premier rang des efforts déployés en ce sens », indique Mme McLellan.



Territoires du Nord-Ouest — Affaires municipales et communautaires
L'hon. Michael McLeod, ministre

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Évaluation des coûts de fermeture et de restauration (mesures correctives des infrastructures communautaires)

Le ministère des Affaires municipales et communautaires du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, invite les entrepreneurs qualifiés à soumettre une proposition pour élaborer un document de travail, avec des recommandations, concernant la révision de la Loi sur l'urbanisme

On peut se procurer les documents auprès de Jason Goudie, agent des achats et des finances, Ministère des Affaires municipales et communautaires, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 6e étage, Northwest Tower, 5201, 50e Avenue, Bureau 600, Yellowknife NT X1A 3S9; tél. : (867) 873-7542; fax : (867) 873-0373. Quand vous faites référence à cette demande, utilisez le numéro de référence 051012.

Les enveloppes cachetées doivent parvenir à l'adresse susmentionnée, au plus tard à :

15 h, heure de Yellowknife, le 21 février 2005.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter la proposition la plus basse ou toute proposition reçue.



Territoires du Nord-Ouest — Affaires municipales et communautaires
L'hon. Michael McLeod, ministre

APPEL D'OFFRES

Transporteur à outils intégrés (Numéro de référence 057018)

et camion pour l'eau (Numéro de référence 057019)

Le ministère des Affaires municipales et communautaires du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest invite les entrepreneurs et les fournisseurs à présenter des soumissions pour les achats d'un (1) transporteur à outils intégrés et d'un (1) camion pour l'eau.

Vous pouvez vous procurer les documents d'appel d'offres auprès de Jason Goudie, agent des achats et des finances, Ministère des Affaires municipales et communautaires, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 6e étage, Northwest Tower, 5201, 50e Avenue, Bureau 600, Yellowknife NT X1A 3S9; tél. : (867) 873-7542; fax : (867) 873-0373. Quand vous faites référence à cette demande, utilisez le numéro de référence approprié.

Les propositions cachetées doivent parvenir à l'adresse susmentionnée, au plus tard à :

15 h, heure de Yellowknife, le 1er mars 2005.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter la proposition la plus basse ou toute proposition reçue.



Territoires du Nord-Ouest

APPEL D'OFFRES

Travaux publics et Services
L'hon. Floyd Roland, ministre

Rénovations du 8e étage du Centre Scotia

Améliorations locatives comprenant les travaux électriques et mécaniques connexes – Yellowknife, TNO –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional du Slave Nord, 5013, 44e Rue), au plus tard :

À 15 H, HEURE LOCALE, LE 22 FÉVRIER 2005.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 11 février 2005.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter la soumission la plus basse ou toute soumission reçue.

Renseignements : généraux :	Linda Balkwill, administratrice des contrats Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest Téléphone : (867) 873-7662
Renseignements techniques :	Wayne Nesbitt Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest Tél. : (867) 920-8765

Les entrepreneurs sont priés de noter qu'il y aura rencontre avant soumission à 14 h, le 15 février 2005, au 8e étage du Centre Scotia (la rencontre aura lieu dans le lobby du 8e étage).



Territoires du Nord-Ouest — Éducation, Culture et Formation
L'hon. Charles Dent, ministre

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Conception graphique et mise en page - Plan stratégique du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation
Numéro de référence : PM001234

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, invite les entrepreneurs qualifiés à soumettre une proposition pour la conception graphique et la mise en page du Plan stratégique du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

On peut se procurer les documents auprès de Brenda Dodman, commis aux contrats, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 3e étage, Lahm Ridge Tower, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-3287; fax : (867) 873-0338; courriel : brenda_dodman@gov.nt.ca

Les soumissions doivent parvenir à l'adresse susmentionnée, au plus tard à :

16 h, heure de Yellowknife, le 25 février 2005.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter la proposition la plus basse ou toute proposition reçue.



Territoires du Nord-Ouest

APPEL D'OFFRES

Travaux publics et Services
L'hon. Floyd K. Roland, ministre

Rénovations de Great Slave Medical House CT 100097

Rénovations à l'intérieur de la clinique : démolir des partitions; installer de nouvelles partitions, un plancher, des menuiseries préfabriquées, du vitrage; travaux mécaniques, électriques; installation de téléphones et de terminaux de transfert des données - Yellowknife, TNO-

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administratrice des contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional du Slave Nord, 5013, 44e Rue) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 21 FÉVRIER 2005.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 7 février 2005.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être remises sur les formulaires prévus à cet effet et être accompagnées de la garantie précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter la soumission la plus basse ou toute soumission reçue.

Renseignements généraux :	Linda Balkwill Administratrice des contrats Gouvernement des TNO Téléphone : (867) 873-7662
Renseignements Techniques :	Alan McOuat Gouvernement des TNO Téléphone : (867) 873-7625 ou Wayne Guy Guy Architects Téléphone : (867) 873-3266

Les entrepreneurs sont priés de noter qu'il y aura une rencontre avant soumissions qui aura lieu à 16 h, le 15 février 2005, au 5005, 53e Rue, à Yellowknife.



Territoires du Nord-Ouest — Affaires municipales et communautaires
L'hon. Michael McLeod, ministre

AVIS D'ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS

Zone d'imposition générale des Territoires du Nord-Ouest

Veuillez prendre note que la première révision du rôle d'évaluation certifié (évaluation de 2004 pour l'imposition de 2005) pour la zone d'imposition générale des Territoires du Nord-Ouest (TNO) peut être consultée au bureau du directeur de l'évaluation, Ministère des Affaires municipales et communautaires, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), 5e étage, Northwest Tower, Yellowknife, TNO. Les avis d'évaluation ont été envoyés aux propriétaires évalués. Chaque bureau des administrations municipales a reçu la partie du rôle d'évaluation concernant sa communauté; le public peut la consulter. Chaque bureau régional du Ministère des Affaires municipales et communautaires a reçu des copies du rôle d'évaluation certifié concernant les communautés dans sa région; le public peut également les consulter.

La zone d'imposition générale des TNO comprend la région géographique des TNO non comprise dans la zone d'imposition municipale. La zone d'imposition générale comprend tous les hameaux, communautés à charte et toutes les propriétés situées dans la nature ou à l'extérieur des communautés.

Veuillez noter qu'en vertu de l'article 40 de la *Loi sur l'évaluation et l'impôt fonciers*, toute personne peut faire une plainte sur la valeur évaluée de sa propriété auprès du Conseil de révision territorial. **Les plaintes par écrit doivent parvenir au plus tard le 25 mars 2005**, à l'adresse suivante :

Secrétaire, Conseil de révision
5201, 50e Avenue, Bureau 600
Yellowknife NT X1A 3S9

Les plaintes doivent être faites par écrit, sous forme d'avis, et comprendre ce qui suit :

- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne qui fait la plainte;
- l'endroit où est situé la propriété évaluée en question;
- la plainte et les raisons qui la justifient;
- la solution ou le recours recherché.

Pour plus d'information, vous pouvez appeler Michael Gagnon, secrétaire du Conseil de révision, au (867) 873-7125.

Fait le 8 février 2005
Directeur de l'évaluation
Ministère des Affaires municipales et communautaires
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Petites annonces

Les *Petites annonces* de L'Aquilon est un service communautaire offert gratuitement aux abonnés de L'Aquilon.
Pour nous joindre :
Tél. : 873-6603
aquilon@internorth.com

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Spécialiste des ententes

Bureau du gazoduc de la vallée du Mackenzie **Hay River, TNO**
Le traitement initial est de 33,41 $ l'heure (soit environ 65 150 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 366 $.

Nº du concours : 002489-0003 **Date limite** : le 18 février 2005

Pour vous procurer une copie de la description de travail de ce poste et de l'annonce qui s'y rapporte, veuillez consulter le site Web du ministère à : http://www.gov.nt.ca/RWED/hr/opportunities.htm.

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Ressources humaines, Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 4e étage, Scotia Centre, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Tél. (867) 920-8699; fax : (867) 873-0445; courriel : denise_mcisaac@gov.nt.ca

Intervenant en mieux-être communautaire

Administration des services de santé et des services sociaux du Deh Cho **Réserve de Hay River, TNO**
Le traitement initial est de 23,87 $ l'heure (soit environ 46 547 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 845 $. La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi.

Nº du concours : 49-002479HM-0003 **Date limite** : le 18 février 2005

Infirmière enseignante/conseillère

Ressources humaines
Ministère de la Santé et des Services sociaux **Fort Smith, TNO**
(Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2006; les demandes d'affectation provisoire seront prises en considération

Le traitement est actuellement à l'étude. En sus du traitement, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 717$.

Nº du concours : 49-002494AE-0003 **Date limite** : le 18 février 2005

Infirmière enseignante/conseillère

Ressources humaines
Ministère de la Santé et des Services sociaux **Inuvik, TNO**
(Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2006; les demandes d'affectation provisoire seront prises en considération

Le traitement initial est de 33,41 $ l'heure (soit environ 65 150 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 8 552 $.

No du concours : 49-002493AE-0003 Date limite : le 18 février 2005

Infirmière enseignante/conseillère

Ressources humaines
Ministère de la Santé et des Services sociaux **Yellowknife, TNO**
(Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2006; les demandes d'affectation provisoire seront prises en considération

Le traitement initial est de 33,41 $ l'heure (soit environ 65 150 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 302 $.

No du concours : 49-002495AE-0003 Date limite : le 18 février 2005

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Chef des ressources humaines, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 8e étage, Centre Square Tower, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8637; fax : (867) 873-0281.

Plombier/ Mécanicien de brûleurs à mazout

Ministère des Travaux publics et des Services **Fort Simpson, TNO**
Le traitement initial est de 53 011 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 6 150 $.

Nº du concours : 32-2397-2488-0003 **Date limite** : le 18 février 2005

Pour vous procurer une copie de la description de travail de ce poste et de l'annonce qui s'y rapporte, veuillez consulter le site Web du ministère à : http://www.pws.gov.nt.ca/employment/index.asp

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Chef des finances et de l'administration, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0. Téléphone : (867) 872-7402; fax : (867) 872-2830.

Mécanicien d'équipement lourd

Ministère des Transports **Hay River, TNO**
Le traitement initial est de 28,55 $ l'heure (soit environ 59 384 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 366 $. Il s'agit d'un poste non traditionnel.

Nº du concours : 312484MRB-0003 **Date limite** : le 21 février 2005

Conducteur de matériel de voirie

Ministère des Transports **Fort Smith, TNO**
Le traitement initial est de 25,40 $ l'heure (soit environ 52 832 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 717 $. Il s'agit d'un poste non traditionnel.

Nº du concours : 312481MRB-0003 **Date limite** : le 21 février 2005

Mécanicien de machinerie lourde

Ministère des Transports **Fort Smith, TNO**
Le traitement initial est de 28,55 $ l'heure (soit environ 59 384 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 717 $. Il s'agit d'un poste non traditionnel.

Nº du concours : 312483MRB-0003 **Date limite** : le 21 février 2005

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Section des ressources humaines, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76 Capital Drive, Suite 201, Hay River NT X0E 1G2. Téléphone : (867) 874-5016; fax : (867) 874-2272.

Bibliothécaire territorial

Services scolaires et perfectionnement de l'enseignement
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation **Hay River, TNO**
Le traitement initial est de 39,04 $ l'heure (soit environ 76 128 $ par année), auquel s'ajoute une allocation de vie dans le Nord de 3 365 $.

Nº du concours : 71-2476-0003 **Date limite** : le 4 mars 2005

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Ressources humaines, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 3e étage, Lahm Ridge Tower, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-6203; fax : (867) 873-0115; courriel : ece_hr@gov.nt.ca

Vérificateur adjoint

Bureau de la vérification
Secrétariat du Conseil de gestion financière **Yellowknife, TNO**
(Poste à durée déterminée de trois ans)

Le traitement initial est de 30,88 $ l'heure (soit environ 60 216 $ par année), auquel s'ajoute une allocation de vie dans le Nord de 2 302 $.

Nº du concours : 13-2474-0003 **Date limite** : le 23 février 2005

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Section des ressources humaines, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 3e étage, Édifice Laing, 5003, 49e Rue, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 873-7148; fax : (867) 873-0110; courriel : hr-exec@gov.nt.ca

- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





Exécutif
L'hon. Joseph L. Handley, ministre

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Conception graphique et composition du bulletin mensuel « Bear Facts »
PM 001197

Le ministère de l'Exécutif du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est à la recherche d'une personne qualifiée pour la conception graphique et la composition du bulletin mensuel « Bear Facts » qui accompagne le premier chèque de chaque mois des employés du GTNO. Le contenu du bulletin comprend : un article de fond en page couverture, la reconnaissance du rendement d'employés, un article sur un employé, les changements de personnel, les notifications et les petites annonces.

Les soumissions doivent parvenir au Bureau central d'administration, Services ministériels, 3e étage, Édifice Laing, Yellowknife NT X1A 2L9 par fax au (867) 873-0110 au plus tard à :

15 h, heure locale, le 23 février 2005.

Pour toute demande de renseignement ou pour soumettre les documents, faites référence au numéro EX0205-CCP.

Renseignements généraux : Margaret Sian
Téléphone : (867) 873-7563
Renseignements techniques: Sue Glowach
6e étage, Édifice Laing
5003, 49e Rue
C.P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
Téléphone : (867) 873-7817
Fax : (867) 873-0629

La politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique à cette demande de propositions.

Le chapitre 5 de l'Accord sur le commerce intérieur s'applique à cette demande de propositions.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Bureau du gazoduc de la vallée du Mackenzie

Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique est à la recherche de personnel dynamique, motivé et faisant preuve d'esprit d'équipe pour son bureau du gazoduc de la vallée du Mackenzie, à Hay River. Le bureau du gazoduc fournira une approche de planification exhaustive et coordonnée du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, face au projet de gazoduc.

Directeur, Planification et coordination

En tant que membre de l'équipe de direction du ministère, le directeur se rapporte au sous-ministre adjoint, bureau du gazoduc de la vallée du Mackenzie, pour la gestion des activités visant à privilégier une approche exhaustive et coordonnée du gouvernement face au projet de gazoduc de la vallée du Mackenzie.

Les principaux défis comprennent l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies et de plans pour le GTNO, en partenariat avec d'autres agences et organismes gouvernementaux, afin de coordonner et de faciliter une planification à l'échelle du gouvernement et de faire rapport sur toutes les activités du GTNO concernant le projet de développement d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie, y compris une planification stratégique et les communications internes et externes.

Il faut un professionnel chevronné, avec des compétences de gestion reconnues. On exige un grade universitaire en études canadiennes, ou un sujet connexe, et 10 années d'expérience majeure acquise au fil des ans dans des fonctions relatives aux politiques et/ou à la gestion des ressources, avec trois années d'expérience dans les communautés ténoises/autochtones ou des affectations outremer.

Le traitement varie entre 78 815 $ et 112 593 $ par année, auquel s'ajoute une allocation de vie dans le Nord de 3 366 $.

N° du concours : 002490-0003 Date limite : le 18 février 2005

Pour vous procurer une copie de la description du travail du poste ci-dessus et de l'annonce qui s'y rapporte, veuillez consulter le site Web du ministère à : http://www.gov.nt.ca/RWED/hr/opportunities.htm.

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Ressources humaines, Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 4e étage, Scotia Centre, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Tél. (867) 920-8699; fax : (867) 873-0445; courriel : denise_mcisaac@gov.nt.ca

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.***



Bientôt à l'affiche du Ciné-club

Un cas lourd

Batiste W. Foisy

Imaginez une vie entière passée dans le mensonge. C'est celle de Jean-Claude Romand.

Le 9 janvier 1993, il a tué sa femme, ses enfants et ses parents. Puis, il a tenté, en vain, de s'enlever la vie. L'enquête sur ce quintuple homicide a mis à jour son terrible secret : il n'était pas médecin comme il le prétendait. Il n'était rien du tout.

Jean-Claude Romand a passé près de 20 ans terré dans une vie imaginaire. Tous les jours, acteur de son propre mythe, il se donnait en spectacle à sa famille qui le présumait authentique. Plutôt que d'être démasqué, il a préféré supprimer ceux dont il ne pouvait plus supporter le regard.

Cette histoire sordide est malheureusement vraie. Elle a défrayé la chronique des quotidiens français. Tout le monde en a parlé. L'écrivaine Emmanuelle en a fait un livre. Ce fut un *best-seller*.

En 2002, l'histoire qui a choqué la France fait l'objet du cinquième long-métrage de la réalisatrice Nicole Garcia (*Place Vendôme*). *L'Adversaire* est à l'image du meurtrier dont il relate la déchéance : insondable, dérangé et terriblement angoissant.

Alors que pour raconter un fait vécu, il est d'usage d'engager des inconnus, Garcia, elle, a misé sur une vedette. C'est Daniel Auteuil (*Le Placard*, *La Reine Margot*) qui joue le mythomane. Ce choix n'est pas innocent. En effet, alors que ce type de film est plus souvent qu'autrement tourné dans un esprit de réalisme, la réalisatrice née en Algérie nous présente plutôt le caractère fabuleux du récit.

Pour ne pas s'embourber dans les balises exiguës des faits, celle qui signe également le scénario a pris la liberté de les manipuler. Jean-Claude Roman est devenu Jean-Marc Faure. Les scènes qui resteront à jamais emprisonnées dans la tête de l'assassin ont été imaginées. La brutalité de la supercherie est restée la même.

Daniel Auteuil est juste comme toujours. Son jeu est oppressant d'intensité. En ne parlant pourtant presque pas, il nous plonge habilement dans la cervelle du détraqué. Nonchalamment, il décortique la mécanique funeste de cette folie.

En prologue, le film s'ouvre avec cette réflexion qui en résume bien le propos : « Il y a pire qu'être démasqué, ne pas être démasqué. » Garcia s'y accroche avec parfois un peu trop de ferveur. Mais elle nous accroche aussi en même temps… même si nous savons la fin.

L'Adversaire sera projeté à l'école Allain St-Cyr, mercredi le 16 février prochain, à 19 h 30.



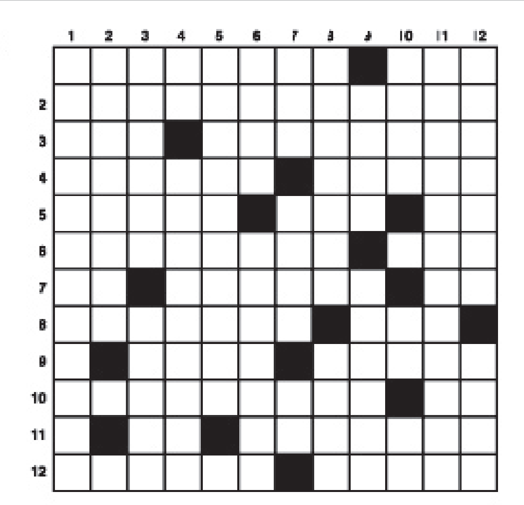
De Gauche à Droite: Pat Young, Cecilia Zoe Martin, Joe Beaverho, Tracey Smith



MOTS CROISÉS

Les mots croisés de chez nous

PROBLÈME NO 842



HORIZONTALEMENT

1- Syndicaliste français secrétaire général de F. O. 1963-1989. – Ait un air gai.
2- De façon à présenter un écart par rapport à la norme.
3- Personnel. – Rester sur place.
4- Femelle du bélier. – Siège élevé.
5- Du raisin. – Utile au golfeur. – Possédai.
6- Remorquerait. – Acide ribonucléique.
7- Préfixe privatif. – Liquide sécrété par les reins (plur.) – Une lettre les sépare.
8- Agents secrets. – Se déplacera.
9- Pare. – Caractère qui représente le nombre.
10- Commet un homicide prémédité. – Au milieu de la valse… presque.
11- Dupe. – Possessif.
12- Tamia rayé. – Raisonnable.

VERTICALEMENT

1- Articulerais avec difficulté.
2- Agaçons, surexcitons.
3- Plante aquatique. – Énonçai, soulevai.
4- On les trouve dans la gare. – Deviendrais bleu.
5- Couvrons d'une couche de pierres.
6- Rayons de lumière. – Ancien droit avantageant considérablement l'aîné dans une succession.
7- Interjection espagnole. – Maintins. – Doublée.
8- Caractère de ce qui est net. – Les mâles de l'ânesse.
9- Repère de visée d'une arme à feu. – Appareil sonore produisant un son strident.
10- Nom d'une grande chanteuse québécoise. – Sur le tambour. – Doublée.
11- Qu'on ne peut raconter sans rire (pl.).
12- Enlace. – Anneau en forme de S.

RÉPONSE DU NO 841

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	R	A	N	E	S	■	T	R	A	C	T
2	R	E	P	E	R	T	O	R	I	E	R	A
3	E	T	A	G	E	■	L	■	V	R	A	C
4	T	E	R	R	I	F	I	A	I	E	N	T
5	I	N	T	E	N	A	B	L	E	S	■	I
6	N	U	E	■	T	I	R	E	R	■	A	L
7	■	E	■	R	E	S	I	N	E	U	S	E
8	I	■	H	E	R	A	U	T	S	■	S	S
9	R	E	N	D	■	I	S	O	■	E	I	■
10	A	M	■	I	L	E	■	U	R	G	E	S
11	I	M	A	G	I	N	E	R	■	A	G	E
12	T	A	L	E	N	T	S	■	I	L	E	S

Horoscope

SEMAINE DU 13 AU 20 FÉVRIER 2005

ANNIVERSAIRES :
13 février GEORGES SIMENON (Verseau-Chat)
15 février GALILÉE (Verseau-Rat)



BÉLIER
Votre esprit d'indépendance est mis au premier plan. La planète Jupiter vous donne le besoin de mieux vivre. Vous êtes certain de vos valeurs.



TAUREAU
Vous voulez connaître des choses nouvelles au plan professionnel. Cela sera possible. Vous vous en porterez beaucoup mieux.



GÉMEAUX
Ne soyez pas fâché face à des situations nouvelles. Vous serez bientôt comblé. Tout vous paraîtra différent. Vous serez très satisfait.



CANCER
Vous avez des idées formidables. Vous savez ce qui peut être valable pour vous. Cela vous rend heureux. Vous réfléchissez beaucoup.



LION
Vous êtes obligé de faire face à des choses inattendues. La planète Saturne vous rend très songeur. Vous ne voyez plus les choses comme dans le passé.



VIERGE
Votre vie professionnelle vous apporte des choses incroyables. Vous êtes capable de vivre un très grand succès. La planète Vénus vous rend tout plus agréable.



BALANCE
Vous êtes dans une période où tout prend un sens nouveau. La planète Mars vous oblige à voir votre existence avec une grande lucidité. Cela vous rend beaucoup plus subtil.



SCORPION
Vous avez besoin de vous rapprocher des gens que vous aimez. Vous êtes dans une période de grands changements. Votre vie professionnelle vous apporte des interrogations.



SAGITTAIRE
Vous avez une grande fermeté. Présentement, elle vous est utile. N'en doutez pas. Cela est sérieux. Vous le comprendrez bientôt.



CAPRICORNE
Demeurez très sûr de vos intentions face à ce qui vous entoure. Vous êtes dans une période où tout peut être merveilleux. Soyez vigilant moralement.



VERSEAU
Vous avez besoin de vous prouver plusieurs choses à vous-même. Cela prend beaucoup de votre énergie. Cependant, ne demeurez pas dans le doute face à votre travail.



POISSONS
Vous voulez aller vers des situations formidables au plan professionnel. Cela sera possible. Vous avez besoin de connaître mieux ce qui vous entoure.